

REVENDICATIONS

1. Dispositif de raccordement (1) d'un tronçon d'extrémité de tube (T), comprenant : un corps tubulaire
5 (2) délimitant un canal (3), des moyens de retenue (7) pour assujettir de manière étanche le tronçon d'extrémité de tube dans le canal (3), et une fourrure (5) comportant une portion d'extrémité destinée à être engagée dans le tronçon d'extrémité de tube (T), caractérisé en ce que la fourrure
10 (5) est montée dans le canal (3) pour coulisser entre une position d'attente dans laquelle la fourrure (5) est écartée d'une butée (3.2) à son enfoncement dans le canal (3) et une position enfoncée de fonctionnement dans laquelle la fourrure (5) est en appui contre la butée (3.2), et en
15 ce que la fourrure (5) comprend, en aval des moyens de retenue (7) par référence à un sens d'introduction du tronçon d'extrémité de tube (T) dans le corps (2), au moins une jambe (5.4) agencée pour prendre appui contre un res-
saut du canal lorsque la fourrure (5) est dans la position
20 d'attente et s'opposer au déplacement de la fourrure (5) vers la position de fonctionnement et pour être recouverte par le tronçon d'extrémité de tube (T) qui escamote la jambe (5.4) lorsque la fourrure (5) est engagée dans le tronçon d'extrémité de tube (T) sur une longueur prédéter-
25 minée.

2. Dispositif selon la revendication 1, agencé de telle manière que l'arrivée de la fourrure (5) dans la position enfoncée active un témoin de connexion.

3. Dispositif selon la revendication 2, dans lequel la fourrure (5) et le corps (2) sont dans des maté-
30 riaux tels que l'arrivée de la fourrure (5) en butée dans

sa position enfoncée engendre un son constituant le témoin de connexion.

4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 ou 3, dans lequel les moyens de retenue (7) sont portés par un insert (6) solidaire en translation de la fourrure (5) pour former un ensemble mobile (4).

5. Dispositif selon la revendication 4, dans lequel l'insert (6) est pourvu extérieurement d'un élément d'ancrage (12) de l'insert (6) dans le canal (3) pour s'opposer à une extraction de l'insert (6) hors du canal (3) dans au moins une des positions de l'ensemble mobile (4).

6. Dispositif selon la revendication 5, dans lequel l'élément d'ancrage (12) est agencé pour s'opposer à une extraction de l'insert (6) hors du canal (3) dans chacune des positions de l'ensemble mobile (4).

7. Dispositif selon la revendication 5 ou 6, dans lequel l'élément d'ancrage (12) s'étend en saillie du corps (2) lorsque la fourrure (5) est dans la position d'attente et est reçu complètement dans le canal (3) lorsque la fourrure (5) est dans sa position enfoncée de sorte que l'élément d'ancrage (12) constitue un témoin de connexion.

8. Dispositif selon la revendication 7, dans lequel l'élément d'ancrage (12) et le corps (2) ont des couleurs contrastantes.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, dans lequel l'élément d'ancrage (12) est reçu dans une gorge (6.2) qui est ménagée dans l'insert (6) et qui a un flanc aval incliné et l'élément d'ancrage (12) présente, en regard du flanc aval de la gorge (6.2), une face aval ayant une inclinaison homologue à celle du

flanc aval de telle manière que, lorsqu'un effort d'ex-
traction est exercé sur le tube (T), la coopération du
flanc aval de la gorge (6.2) avec la face aval de l'élément
d'ancrage (12) tend à faire saillir l'élément d'ancrage
5 (12) hors de la gorge (6.2).

10. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 ou
3, dans lequel les moyens de retenue (7) sont portés par
un insert (6') monté fixe dans le canal (3) et la fourrure
(5) porte au moins un bras (20, 20') ayant une extrémité
10 (21, 21') visible depuis l'extérieur du corps (2) pour
l'une des positions de la fourrure (5) et invisible depuis
l'extérieur du corps (2) pour l'autre des positions de la
fourrure (5).

11. Dispositif selon l'une quelconque des re-
15 vendications précédentes, le ressaut est formé par la butée
(3.2) à l'enfoncement de la fourrure (5) dans le canal (3).